N° 173 — 13e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

(4 Messidor, An 109) Samedi 22 Juin 1901

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENT
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

INTRANSIGEANCE

Dans tout parti politique, il y a deux fractions, celle des purs et intransigeants qui ont la prétention de rester intangibles, à l'abri de tout pacte ou compromission, et parfois les actes postérieurs viennent donner à cette prétention de cruels démentis ; celle des esprits moins entiers et des caractères moins malléables qui recherche les transactions, la conciliation, qui est disposée à s'entendre, à traiter, ou tout au moins à entretenir des rapports de bon voisinage avec les partis d'à côté.

Ces fractions sont tour à tour dans le vrai, car si la politique des gens tout d'une pièce est forcément insupportable et inefficace quand elle tombe dans l'excès de l'intransigeance aveugle, il est certain qu'il est des moments et qu'il y a des questions qui excluent toute compromission.

Ainsi aujourd'hui, à la veille des grandes consultations du suffrage universel, le parti républicain doit se refuser à toute alliance qui serait un avantage destiné à favoriser les cléricaux et les nationalistes.

Qu'on soit républicain sans épithète, ou bien républicain modéré (ce qui ne veut pas dire toujours modérément républicain) le but est là ; il est clair, il est net : il s'agit de faire triompher la République contre le nationalisme césarien et la société laïque contre les ultramontains et les amis de la congrégation. Qu'on soit républicain radical ou non, qu'on soit républicain socialiste ou non, là encore est le devoir.

Nous espérons que le Congrès radical sera, pour bien montrer le but et pour bien préparer les moyens, une imposante manifestation, mais à droite comme à gauche, de la part des modérés comme des socialistes, les radicaux rencontreront dans ce but de précieux et indispensables concours.

Sous l'Empire, les intransigeants ne voulaient pas reconnaître l'empire libéral, et ainsi de nos jours les républicains ne veulent plus marcher avec eux qui pactisent avec la réaction cléricale.

Sous l'Empire, à la tête des irréconciliables se trouvaient Jules Grévy, Ferry, Gambetta.

C'est Ernest Picard qui demandait à ses amis de former « l'aile droite de la gauche » et qui faisait des invites plus ou moins directes, tous au moins voilées à l'empereur et à ses ministres.

M. A. Hustin vient de publier une lettre inédite de Jules Ferry qui est bien intéressante.

Elle est adressée à Jules Favre, retenu alors en Algérie par une défense devant un conseil de guerre, et le mettait au courant de la scission qui s'était fatalement produite entre l'aile droite de la gauche et l'ancienne gauche :

« Nous avions à répondre, écrivait Ferry à la lettre de Picard » très brève, très sèche même et demandant d'une façon quasi impérative une réunion générale. Cette réunion ne pouvait avoir lieu sans condition. Après l'éclat de ces jours passés, vous étiez parti exigeant au moins un désaveu.

« Vous lirez ci-jointe la réponse écrite par Grévy et adoptée par l'unanimité de notre groupe. Nous choisissons notre terrain et nous prenions des gages dans des termes que vous jugerez et qui me semblent inattaquables. A cet ultimatum la partie adverse a répondu par un refus définitif. Je n'ai pas les termes de la réponse qui n'était pas rédigée samedi soir... mais le refus est absolu et la scission irréparable.

» Si c'est un mal, ce que je ne crois pas, les dissidents en sont seuls responsables. Il n'y avait plus de possible entre nous qu'un replâtrage. Ainsi font les mauvais ménages qui se raccommodent dix fois pour se séparer la onzième. Picard m'impute personnellement une responsabilité capitale dans la rupture et il affecte de me traiter en étranger. Il dit que j'ai conspiré tout cela contre lui. C'est de la démence.

» Nul n'était plus disposé que moi à marcher avec Picard ; c'est lui, lui seul, qui, par ses allures intolérantes, ses prétentions au monopole de l'esprit politique, ses dispositions de plus en plus marquées à n'approuver que ce qui sortait de ses lèvres et de son cerveau, son humeur agressive contre tout le monde et ses quolibets perpétuels, c'est lui seul qui a rendu la scission inévitable et celui qui nous jugerait tous d'un esprit impartial, comme vous pouvez le faire, cher maître, dirait que rien n'était plus facile à Picard que de bien vivre avec tous ses collègues qui ne lui ont jamais ménagé ni l'admiration ni la condescendance.

« Il est profondément affligeant de semer ainsi sur la route obscure et rude que nous parcourons, ses amitiés, ses meilleurs souvenirs, ses plus chères habitudes, les unes après les autres... »

A propos de cette publication, M. A. Hustin nous donne d'excellentes appréciations sur l'esprit politique, gouvernemental, conscient des nécessités qui s'imposent aux républicains, d'un de ces irréconciliables : Gambetta.

Les irréconciliables répudiaient la politique des compromis monarchiques, mais s'évertuaient à rassurer la bourgeoisie qu'on avait apeurée avec le spectre rouge et en exploitant les violences de quelques exaltés de réunions publiques. Dans un discours prononcé le 26 mai 1870 à Belleville, rue des Envierges, Gambetta, après avoir réveillé les courages, déclarait que le parti républicain devait s'affirmer en véritable parti de gouvernement, capable de prendre, le cas échéant, la direction des affaires.

« On a peur, disait-il, qu'après avoir défait un gouvernement, on ne sache rien mettre à la place. Il importe peu à la France d'être gouvernée par tel ou tel ; ce qu'elle veut, c'est la certitude d'être bien gouvernée. Il faut donc lui prouver que vous êtes un parti capable de remplacer ce que vous jugez mauvais par quelque chose de meilleur.

» Alors, la peur de l'inconnu disparaît et, dès qu'il ne s'agira que de passer du pis au mieux, la France entière vous donnera la main. Et pour prouver que vous savez gouverner, il faut dès aujourd'hui vous gouverner vous-mêmes. Le parti démocratique doit avoir une discipline démocratique ; qu'il ait une avant-garde, un corps d'armée, et même des traînards, rien de mieux, mais il faut que tout forme une seule phalange marchant vers l'avenir. »

Et Gambetta demandait que la gauche fut fermée à tous ceux qui n'étaient pas républicains.

Maxime LECOMTE.
Sénateur du Nord.

(Reproduction interdite).

Afin d'assurer un service régulier de chroniques et d'articles d'actualités parisiennes, notre journal vient de s'assurer la collaboration de M. JEAN-BERNARD, avocat à la Cour d'appel de Paris, rédacteur au Gil Blas *et correspondant de l'*Indépendance Belge. *Nos chroniques parisiennes seront ainsi signées alternativement Jean Bernard, Emile Chasles, Georges Rocher, Marcel France.*

FÉMINISME

REFUGE DES ORPHELINES

Recours des Malheureux

« Laissez venir à moi les petits enfants, aimez-vous les uns les autres », dit le Christ.

Sa voix se répercuta sur le monde et chacun prétendit suivre la doctrine du Messie et vivre selon son enseignement.

Des femmes unies sous la loi de l'Eglise voulurent établir des refuges pour les orphelines afin de les sauver de la misère et du vice.

N'ayant rien, ne gagnant rien, les servantes du Messie s'en furent vers les chrétiens restés dans le monde et leur dirent :

« Donnez de l'or, donnez le superflu de vos tables et de vos luxueuses demeures, vous obtiendrez la rémission de vos péchés et vous honorerez votre Seigneur et Maître, le Christ ! »

Les chrétiens, les catholiques, les dévôts donnèrent selon leur fortune et leur charité. De grosses sommes s'amassèrent.

Les humbles servantes du Rédempteur se réjouirent en leur cœur de femme et firent un Eden pour les misérables.

Grâce à la libéralité des âmes tendres, de vastes bâtiments s'élevèrent entourés d'immenses jardins.

Dans les prés verts les poules caquetaient, les vaches paissaient librement et des ouvroirs s'étendaient sur les terrains achetés par les pieuses filles occupées du bien de leurs sœurs.

Les orphelines, les enfants abandonnées, effrayées de la perversité humaine et de la lubricité des hommes, entrèrent dans l'hospitalière demeure où toutes les femmes sont sœurs, où nul sentiment de lucre n'est admis.

Et tant est grand l'instinct d'imitation qu'après soixante ans, les charitables religieuses possèdent plus de cent maisons qui abritent quarante-deux mille pensionnaires préparées à la lutte pour la vie, bien portantes, réconfortées par l'air pur, les soins désintéressés, développées intellectuellement et physiquement, toutes chéries de ces femmes admirables qui ont abandonné famille, bien-être et renoncé à l'amour et à la maternité pour recueillir les malheureux.

Ainsi du moins le prétend la chronique des croyants, des satisfaits, des heureux du jour.

Mais il suinte de derrière ces murailles et ces portes closes, des plaintes, des pleurs, des sanglots, des râles de lente agonie et un ministre du culte, un dignitaire de l'Eglise rappelle au devoir les Sœurs du Bon-Pasteur, et la France encapucinée sous la République indifférente apprend ces choses :

Il y a un bagne pour les petites filles pauvres livrées au despotisme des religieuses du Bon Pasteur.

Ces enfants sont des machines obligées de produire, de produire sans relâche au profit de l'ordre.

Les pensionnaires ne sortent jamais !... Vous entendez : Jamais !

Elles ne sont jamais appelées par leur nom de famille, leurs prénoms sont changés, elles sont rayées de la société et quand une malheureuse échappe au bagne, ses compagnes l'ignorent et ne peuvent par son intermédiaire crier leur détresse au dehors.

Elles n'écrivent pas à leur famille et ne voient ceux qui les visitent qu'à travers un grillage et en présence d'un religieuse.

Elles travaillent de treize à quinze heures par jour, d'un travail machinal et abrutissant. Toujours le même mouvement, toujours la même position, toujours les yeux ouverts sur les fils fins de la toile pour y faire des jours qui réjouiront la vue des dames du monde et des filles de joie. Elles peinent ainsi, les filles du peuple français, et ne gagnent rien.

Mais, dit-on, elles sont logées, la nourriture est saine et la maison subvient à tous leurs besoins.

Elles font le pain et n'en mangent pas à discrétion, elles soignent le jardin, les étables, le poulailler. Mais on vend les fruits, le lait, le beurre et les œufs. Il faut savoir se priver en ce monde. Elles ont parfois quelque chose avec leur pain, on coupe un hareng en quatre et les mercenaires se régalent.

A l'infirmerie les ordonnances médicales sont méconnues, on ne donne pas de réconfortant.

Ces bonnes religieuses menacent encore les enfants de l'enfer, mais cet enfer suffit, elles sont les démons du lucre, de l'avarice, de l'égoïsme. Elles étouffent l'intelligence, délabrent la santé de quarante-deux mille enfants et jeunes filles !

Ne croyez pas que les farouches libéraux, les terribles collectivistes, les sataniques francs-maçons aient dénoncé ces faits abominables, c'est simplement un évêque, un digne homme, appuyé de cinq archevêques et de quinze évêques qui protestent contre l'exploitation de la misère et de la faiblesse et rappellent au devoir les mégères, les tortionnaires de certains ordres autorisés par notre hypocrisie sociale.

Paul GRENDEL.

Chronique parisienne

TANT MIEUX

La parole d'un gentleman — L'extermination d'un peuple. — L'état d'esprit anglais. — Trois races irréductibles.

Je n'invente pas l'anecdote qu'on va lire et je me hâte de citer mon auteur. C'est dans un livre de M. André Chevillon qui vient de paraître, que j'ai trouvé ce tant mieux ! qui est plus caractéristique que de grands discours.

Un gentleman cause après dîner, en fumant une cigarette égyptienne, des nouvelles de la guerre du Transvaal, et c'est au moment où l'on vient d'apprendre que Roberts a fait pleuvoir la lyddite sur les masses Boers de Cronje. Il se tourne vers son voisin et lui dit : « Concevez-vous ! Avant de les bombarder, Roberts a fait proposer à Cronje de recevoir les enfants et les femmes renfermés dans le laager, et Cronje a rejeté l'offre de Roberts ! »

Le voisin répond que sans doute Cronje a voulu faire comprendre à tous que sa nation entière est en lutte avec les Anglais, sans distinction d'âge ni de sexe,

— Soit, reprend le gentleman à la cigarette, alors tant mieux !

Un silence se fait sur cette affirmation pleine de sérénité.

Le fumeur reprend : « Oui ! c'est tant mieux qu'on nous force à détruire la race. »

Le mot n'a rien d'extraordinaire, il est très simple, très court et très naturel. Vous le trouverez partout, mais il faut s'y arrêter parce qu'il explique avec candeur la pensée anglaise. Au Transvaal il n'y a ni conflit, ni bataille, ni chances de paix. Il y a l'extermination d'un petit peuple par un gros.

Je cite M. Chevillon (que je ne connais pas) parce que c'est un admirateur de l'Angleterre. Son luxe n'est pas d'un chauvin qui saisirait l'occasion trop facile de montrer le mal chez nos voisins; autant que personne il sait quelle est la grandeur de cette insulaire qui a développé dans tous les ordres d'idées une des plus puissantes manifestations du génie humain. Dans le même volume il exalte la poésie de Shelley et les rudes récits de Kipling, et les chefs-d'œuvre de la peinture anglaise. Je ne l'étonnerais probablement pas si je lui soumettais cette idée que c'est précisément l'extension prodigieuse de l'Angleterre qui l'a enivrée, et que son impérialisme, comme la prodigalité avec laquelle elle jette en ce moment les millions à la mer, sont deux formes de folie juingoïste.

L'ETAT MENTAL DE L'ANGLETERRE

Combien d'ailleurs, je citerais d'autres voyageurs et d'autres écrivains qui sont des plus familiers avec les choses anglaises et des moins hostiles et qui cherchent à se rendre compte de l'état mental de cette forte nation, non pas au point de vue de sa politique, qui s'étale au grand jour avec une splendide impudence, mais au point de vue de ses raisonnements, qui déraisonnent. Naguère, je lisais quelques chroniques de M. André Siegfried, très au courant lui aussi, comme par exemple l'analyse d'un voyage de M. Green à Ste-Hélène, au milieu des prisonniers, et je croyais y retrouver ce sentiment de souffrance qu'on éprouve au moment où l'on voit une nation civilisée arriver à l'excès de son principe.

Ce n'est pas tout. Au milieu des cris de haine qu'on entend à Londres contre les victimes qu'on pulvérise, quelques voix se font entendre, des voix anglaises qui protestent contre les mensonges du câble transatlantique, contre le massacre des femmes et des enfants, contre l'ordre épouvantable de brûler tout, et enfin (pour le dire) contre l'envolée quotidienne des millions et des milliards.

Ce qui reste inexpliqué, c'est le chapelet de raisonnements que les Anglais récitent tous les matins pour justifier leur conduite, car ils se montrent aussi mécontents que surpris de voir qu'on ne les admire pas, et au contraire que les gens se lèvent pour saluer Krüger partout où il passe.

LA RAISON DU PLUS FORT

Eh bien ! prenez le train et le bateau, arrivez à Londres, on vous expliquera tout.

1. Les Boers ont attaqué l'innocente Angleterre, c'est positif, car voici leur *ultimatum*. Vous entendez bien, un ultimatum adressé par de vils paysans et par un vieux président qui a la pipe à la bouche et un chapeau bosselé à l'impératrice des Indes ! Et quelle mansuétude de la part de cette femme puissante et magnanime ! Quelle patience de la part d'hommes aussi grands et aussi désintéressés que Milner, Cecil Rhodes et Chamberlain.

2. Le droit est de notre côté, car les Hitlanders sont plus nombreux à Johannesburg que les faux Hollandais qui y gouvernent. Donc nous devons laisser le gouvernement aux Hitlanders, c'est de toute évidence. Nous sommes l'intelligence et la civilisation, puisque nous sommes parvenus à prendre aux Hollandais le Cap d'abord et le Natal ensuite, et enfin l'Orange et le Transvaal. Que voulons-nous après tout ? Civiliser des sauvages.

3. (Ici c'est un missionnaire qui parle). Dieu a voulu que la terre fut partout féconde, et nous sommes les instruments de Dieu quand nous venons leur apprendre à ces vachers épars sur le veldt, comment on doit exploiter les hommes et les choses.

3. Ne parlez pas de droit, car pour des hommes sérieux le droit réel, positif, viril, c'est le droit du plus fort, et la force est encore la puissance divine elle-même.

On peut continuer ainsi jusqu'à extinction d'haleine, il reste encore une foule d'idées et d'arguments qui s'impriment tous les jours à Londres, à Paris, à Genève et qui s'augmentent de mille documents que peuvent fournir les grandes banques. M. Chevillon en a énuméré avec esprit un bon nombre, si bien que, voyant comme ils aboutissent tous à une certaine brutalité de forme et de ton, l'auteur en vient à croire que depuis quinze ans l'Angleterre a changé et qu'elle abandonne l'élévation de pensée de Gladstone pour la bestialité de Chamberlain.

Je voudrais croire à un entraînement général qui est, en effet, celui de l'heure présente, mais le même phénomène se produit partout. Or, je crois que la main-mise de l'Angleterre sur le monde était déjà, et dans toute sa brutalité, le rêve de lord Marcartney au XVIIIe siècle et celui de Francis Drake au XVIe. L'un au Cap, l'autre dans les Antilles, ils ont agi de même, comme en font foi tous les écrits du temps.

Non, il y a là une question de race. C'est bien la race des Anglais, celle qui a envahi l'ouest des Iles Britanniques et qui s'y est mêlée avec les Celtes sans jamais se fondre avec eux, c'est bien elle qui reparait partout, grande par l'action et ne comprenant pas qu'on s'arrête à rien quand on a commencé à agir.

Sur le théâtre de l'Afrique du Sud, rien n'est plus singulier ni plus saisissant que la mise en présence des races, du Cafre par exemple, du Hollandais réfugié et de l'Anglais envahisseur. Tous les trois ils ont des caractères irréductibles. Qu'on veuille bien étudier à ce point de vue les faits et gestes du Cafre qui jubile d'aider les blancs à manger les blancs, du Boer qui est sublime comme Antée sur sa terre et de l'Anglais qui civilise à la lyddite au nom du Tout Puissant. L'on aura la clef de la tragi-comédie que nous appelons l'histoire comme du *Tant mieux* prononcé philosophiquement par un convive qui digère ce qu'il vient de manger.

Emile CHASLES.

(Reproduction interdite).

LIBRES PROPOS

Les Conseils de guerre

« Notre justice n'est pas la vôtre »
Ct RAVARY.

La justice militaire n'est pas libre, parce que les juges militaires ne sont pas libres.

Ils ne sont pas libres, d'abord parce qu'ils ne sont pas éclairés. Les officiers qui siègent dans les conseils de guerre sont des juges improvisés. Le législateur n'exige d'eux aucune science juridique, comme il fait des juges civils. Ils n'ont étudié ni les lois, ni la jurisprudence qui les interprète. Ils méprisent les formes, garanties de la liberté et précautions contre l'injustice. Nommés à temps, ils ne peuvent acquérir dans la pratique de l'instruction et des débats, la connaissance des mobiles qui donnent aux volontés l'impulsion effective. Ils sont aussi ignorants de la psychologie que du droit. Ils décident de l'honneur, de la liberté, de la vie des hommes selon leur impression, contingente et trompeuse.

L'officier n'est pas libre, parce qu'il fait partie d'une hiérarchie. Il respecte son supérieur, comme il a droit au respect de son inférieur. Il ne peu dépouiller dans le tribunal ni ce sentiment de vénération pour le principe d'autorité ni l'habitude invétérée d'obéir. Prenons cet exemple : l'ordre d'informer et de juger ont été donnés par le général. Le juge, officier inférieur, peut-il, en acquittant le prévenu, déclarer que son chef s'est trompé, désapprouver sa décision ? Si sa conscience l'y oblige, son intérêt ne le lui défend-il point ? Et n'arrive-t-il pas que l'intérêt l'emporte sur le devoir ?

On objectera que, dans le Conseil, les voix des juges sont recueillies en commençant par le plus bas grade. Mais après l'interrogatoire et les débats, l'inférieur ne peut ignorer ce que pense et veut son supérieur.

L'officier qui préside et celui qui requiert, entendront-ils sans prévention un supérieur appelé en témoignage ? S'il produit un faux témoignage, dénonceront-ils son imposture, dans l'intérêt de l'accusé ? Certes, ce supérieur n'a nul droit de leur commander dans le tribunal, mais il redevient leur chef dès qu'il en est sorti,

De même qu'il ne peut être libre, le juge militaire ne peut être impartial. Il garde l'uniforme de l'officier, c'est-à-dire qu'il continue de représenter le principe d'autorité. Il est donc personnellement atteint par l'acte d'indiscipline, soumis à son jugement. Il est intéressé à la condamnation. Il est donc juge et partie.

Ce n'est pas seulement la discipline, c'est aussi l'esprit de corps qui obscurcit le jugement et entrave la liberté du juge militaire. Une cause peut être telle que l'intérêt ou l'honneur de l'armée y puisse paraître engagé. Dans ce cas, il est à craindre que l'officier se croie plus obligé à défendre le corps dont il est le nombre qu'à faire éclater la vérité et respecter la justice.

L'institution des Conseils de guerre contredit les plus élémentaires principes du droit. Elle doit donc être abolie.

Médéric DUFOUR.

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Parce qu'un homme et une femme, il y a six mille ans, ont mangé une pomme, tout le genre humain se trouve damné et vous dites : Dieu juste ! Quel tyran rendit jamais les enfants responsables des fautes de leurs pères ! Quel homme peut répondre des actions d'autrui ! N'est-ce pas renverser toute idée dd justice et de raison ? (VOLNEY : Les Ruines).

JURISPRUDENCE

Mines — Dommages causés par l'exploitation — Tarissement de sources — Droits des superficiaires — Indemnité

Des dispositions de l'art. 15 de la loi du 21 avril 1810 sur les mines, il résulte que le concessionnaire minier est responsable, envers les superficiaires, du tarissement de sources causé par son exploitation souterraine. Et l'unique preuve qui incombe au superficiaire, c'est d'établir la relation de cause à effet existant entre le dommage qu'il éprouve et le travail que poursuit le concessionnaire minier. (*Trib. civil de St-Etienne. 30 mars 1901*).

Chemins vicinaux — Elargissement — Emprise de terrain — Expertise

La loi du 22 juillet 1889, spéciale à la procédure et aux expertises devant les Conseils de préfecture, n'a pas modifié le mode d'expertise organisé par la loi du 21 mai 1834 en matière d'élargissement des chemins vicinaux. Lorsqu'avant toute action judiciaire, le sous-préfet et le riverain dépossédé ont nommé amiablement leurs experts, ceux-ci ne peuvent être assimilés à des experts commis par justice. Par suite, ils ne sont astreints ni à la prestation de serment, ni au dépôt au greffe de leurs rapports. La demande d'indemnité devant être formulée devant les experts et tiers expert sur le rapport desquels le juge de paix est appelé à statuer, il propriétaire ne peut, pour la première fois en appels proposer des chefs d'indemnité différent de ceux soumis aux experts. (*Cour de Cassation, 4 mars 1901*).

Société en commandite par actions. — Conseil de surveillance. — Convocation de l'assemblée générale des actionnaires

Dans une Société en commandite par actions, le droit, que la loi et les statuts confèrent au conseil de surveillance de convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans un cas où l'intérêt social est manifestement engagé, comporte en même temps le droit de fixer l'ordre du jour de cette assemblée. Et le gérant ne saurait en entraver l'exercice pour se soustraire au contrôle de l'assemblée. (*Trib. civ. de la Seine, 7 juin 1901. Affaire du « Figaro »*.

ACTUALITÉ

Les fêtes estivales de l'Opéra

Un scandale — La descente de la Courtille — Dans les coulisses du Conservatoire. Trois démissions — Les échos de Mme Cardinal

Quand on voudra écrire l'histoire anecdotique du Paris de ces dernières années, il faudra bien parler du Grand-Opéra, pompeusement décoré du titre d'« Académie nationale de la Musique et de la Danse ». Si les annalistes de demain sont justes, l'éloge ne prendra guère de place dans ces feuillets où les notes d'art voisineront avec les commérages de coulisses. Comme directeur, un ancien chanteur en retraite, qui eut du talent quand il tenait son emploi, mais qui a fait preuve, comme administrateur, du plus parfait dédain pour la renommée de son théâtre.

Sous sa direction, on ne monta pas une seule œuvre qui puisse rester au répertoire. Ce n'est pas sa faute, dirait-on; ni la nôtre non plus. Comme mise en scène, on fait beaucoup mieux dans les théâtres de province de deuxième ordre. Quant à la troupe, à part quelques rares exceptions, on sifflerait tous ces braves gens-là dans les villes où on les soumet encore aux débuts. Pas un nom, pas un acteur de premier ordre, pas un chanteur hors de pair : de la grisaille et du terre à terre. Par-ci par-là, une jolie voix, mais servie par un jeu vulgaire et une nature commune. L'orchestre, seul, est hors de pair, mais trop souvent dirigé par des messieurs bien pensants d'eux-mêmes qui, en balançant l'archet, ont l'air de soulever des poids de cent kilos.

Il paraît que tout cela ne suffisait pas ; la direction s'est permis de donner la veille du Grand Prix — et elle annonce qu'elle recommencera tous les ans — une sarabande canaille, une de ces fêtes de nuit qui tiennent le milieu entre l'orgie bête des bals publics et les matinées fatigantes des grands bars, des music-halls, quand les gymnasiarques ont remisé leurs trapèzes, que les clowns ont ôté leur farine et qu'il ne reste plus que les demoiselles marchandes de champagne pour faire crier les velours des divans usés.

On avait transformé la scène en je ne sais quel décor grossier de feerie d'Alcazar et on a organisé une pantalonnade supportable au bal des Quat'-Arts, mais qui est humiliante pour un théâtre sérieux où l'amusement peut être permis, ordonné même, les soirs de bal, mais où ces saturnales devraient être interdites. Des créatures, dont quelques-unes avaient une gaieté inquiétante et un délirium passager bizarre, sont arrivées affublées de chevaux en carton, tels les « Augustes », dans les intermèdes des cirques ambulants. Ces pauvres filles sont parties à un moment donné, ont couru, ont été bousculées, pincées, quelques-unes sont tombées, se sont relevées, essayant de reprendre leurs courses au milieu des cris, des huées, des ricanements. C'était incroyable de grossièreté.

Je parlais du Cirque tout à l'heure. Il y était représenté par deux clowns en vedette : Footitt et Chocolat. Mais ceci n'était encore rien ; on avait engagé trois filles de concert, trois jolies filles, ma foi, qui se sont mises à conduire l'orchestre, ou du moins à faire semblant. Et ce n'était pas une fantaisie venue à ces messieurs dans l'excitation de cette chevauchée, non ; tout cela avait été préparé, combiné, arrêté sur le programme ; les filles du concert, ça faisait partie des attractions offertes. Il fallait entendre les cris, les chants ! Il fallait assister aux déhanchements, aux trépignements de tout ce monde ! Nous sommes habitués, à Paris, à en voir de toutes les couleurs et à ne pas nous émouvoir de grand'chose ; pourtant, non, c'était trop.

On veut introniser cette... comment dire ? L'affiche appelle cela une fête. Soit. On veut donc introniser cette fête, tous les ans, pour le Grand-Prix. Il y a une vingtaine d'années, les joyeux clubmen, le soir du Grand Prix, s'en allaient crever la grosse caisse du bal Mabille et du Cirque d'Eté. C'était une tradition. On veut maintenant la remplacer par la grosse caisse crevée à l'Opéra. La direction peut y trouver son avantage, mais si les recettes y gagnent, la décence de l'art y perd vraiment trop, et j'entendais un député, à la sortie, se promettre de saisir la commission du budget de ce dévergondage. Payer huit cent mille francs de subvention et la location gratuite de la salle pour tomber à ces descentes de la Courtille de la basse galanterie, c'est évidemment excessif.

Après cela, vous comprenez à merveille que nous ne songeons pas à nous indigner ; mais comme on répand à droite et à gauche des réclames payées sur ces fameuses fêtes de nuit, il fallait au juste que vous sachiez ce dont il s'agit, et je vous ai dit, sans exagération ni surprise, ce que j'ai vu. Ce n'était pas banal, mais ce n'était guère propre non plus.

Ce qui n'est pas banal encore, c'est ce qui se passe en ce moment dans les coulisses du concours du Conservatoire qu'on nous prépare pour la fin du mois. En attendant les incidents tumultueux qui sont de règle, il y a eu les petites scènes intimes dont les journaux n'ont pas encore parlé et qui n'ont pourtant pas manqué de piquant à ce que l'on me raconte.

Comme entrée de jeu, trois professeurs ont donné leur démission, ce sont M. Duprez, professeur de chant, et MM. Achard et Lhérie, professeurs d'opéra comique. Voici comment cette petite révolution s'est produite. Tous les ans on forme un jury qui fait passer un examen aux élèves et décide ceux qui doivent concourir. « Seulement, me disait un professeur qui me racontait ces détails, il paraît naturel que, pour juger des chanteurs, on prenne des chanteurs. Or, dans ce jury composé de quatorze personnes, il y avait tout juste un seul chanteur, M. Escalaïs, l'ancien ténor de l'Opéra. Tous les autres étaient des fonctionnaires ou des administrateurs ; leur compétence est évidemment discutable. Un sur quatorze ce n'est pas assez ».

Quoi qu'il en soit, dans la classe de M. Duprez, on a admis un seul élève à concourir ; parmi les refusés se trouvent cependant des jeunes gens ayant concouru l'an passé. L'un d'eux, même, avait obtenu un accessit ; cette année, on les a laissés pour compte. Le professeur est parti. M. Achard a aussi donné sa démission pour le même motif.

M. Lhérie, sans conteste le meilleur professeur d'opéra-comique du faubourg Poissonnière, s'en est allé, lui aussi, en faisant claquer les portes. M. Roujon insista sur une réflexion qui déplut.

— Pourtant, dit M. Lhérie, j'ai fait mon devoir.

Et M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, un peu sec :

— Vous êtes ici, monsieur, non pour discuter, mais pour vous soumettre.

— Me soumettre ! s'écria M. Lhérie. Me soumettre à qui ? (Passons quelques épithètes peu administratives). Tenez, je vous f... lanque ma démission.

Un inspecteur des Beaux-Arts, M. Bernheim, voulut intervenir :

— Nous n'accepterons pas votre démission, nous vous révoquerons.

Le professeur était déjà loin, et M. Roujon tirait son inspecteur par la manche :

— Laissez donc, s'il vous entendait il serait capable de vous casser la... On ferme, messieurs !

Et là-dessus les mères d'actrices, futures Mmes Cardinal, se sont répandues à travers la ville, racontant à tout venant ce qu'elles savent, ce qu'elles supposent et ce qu'elles inventent. Mais si nous répétions ceci, nous serions à coup sûr indiscret. Tenons-nous en là, en attendant les orages des concours. Je crois bien qu'on ne s'ennuiera pas, cette année.

JEAN-BERNARD.

Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

Informations politiques

SÉNAT

Séances du 20 Juin
Présidence de **M. Fallières**, président.
SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 15.

Les titres au porteur

On adopte, sans débat, en deuxième lecture, le projet de loi modifiant la loi de 1872 sur les titres au porteur.

La Loi sur les Associations

Amendement Rambaud

Le Sénat reprend ensuite la discussion du projet de loi relatif aux associations, interrompue hier au cours de la délibération sur l'amendement de M. Rambaud, à l'article 13, amendement proposant que les congrégations religieuses soient autorisées par décret en Conseil d'Etat.

M. Francis Charmes appuie cet amendement aux applaudissements de la droite.

M. Vallé, rapporteur. — Le travail des Chambres ne sera pas considérable. Les congrégations d'hommes non autorisées ne sont pas nombreuses. Elles ont beaucoup d'établissements, mais elles ne sont qu'une trentaine.

M. Bérenger. — La statistique officielle dit 22.

M. Vallé. — Quand aux congrégations de femmes, elles ont toutes les mêmes statuts. Notre travail ne sera donc pas impraticable. Ce que l'on veut, c'est l'abdication du Parlement : le Sénat n'y consentira pas. (Applaudissements à gauche.)

M. Waldeck-Rousseau. — Les congrégations se sont exclues elles-mêmes de tout droit sur les biens communs. (Protestations à droite). Un décret ne peut pas les régulariser. C'est pourquoi j'ai renoncé au décret, qui m'avait paru suffire en 1882, pour demander le système de la loi, qui seul est logique et complètement satisfaisant.

Le pouvoir législatif seul peut relever les associations de l'interdiction qui pèse sur toute convention fondée sur le renoncement. (Très bien à gauche).

Le Président. — Je suis saisi d'une demande de scrutin à la tribune.

Par assis et levés, le Sénat repousse la demande de scrutin à la tribune.

L'amendement de M. Rambaud est repoussé par **155** voix contre **131**.

M. de Goulaine défend un amendement tendant à supprimer du 1er paragraphe les mots : « Qui déterminera les conditions de son fonctionnement ».

Le rapporteur repousse l'amendement qui est rejeté par **187** voix contre **31**.

M. de Chamaillard dépose un amendement qui tend à décider que la dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcés dans la même forme que l'autorisation.

Le rapporteur. — Tout à l'heure, on reprochait au gouvernement de redouter les responsabilités. On lui reproche maintenant d'en prendre trop. La loi peut parfaitement déléguer au pouvoir exécutif le droit de retirer l'autorisation donnée par la loi. Le décret, d'ailleurs, sera susceptible de recours devant le conseil d'Etat.

M. de Pontbriand. — Je prends acte de ces paroles.

M. Waldeck-Rousseau. — Les associations ayant leur siège à l'étranger peuvent être dissoutes par décret. Il doit en être de même à l'égard des congrégations qui, pour la plupart, se composent en majeure partie d'étrangers.

L'amendement de M. Chamaillard est repoussé par **167** voix contre **61**.

Déclaration de M. Wallon

M. Wallon. — C'est par respect pour le règlement que je n'ai pas interrompu M. Waldeck-Rousseau pendant le discours qui a eu les honneurs de l'affichage. Je regrette maintenant ce que j'ai fait, car mes interruptions auraient partagé ces honneurs.

Aujourd'hui, déférant à la volonté manifeste du Sénat d'en finir au plus vite, je renonce à la parole. (Mouvement à droite.)

L'article 13 est finalement adopté par **160** voix contre **76**.

La séance est levée à 11 heures 35 et renvoyée à 2 heures.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 2 heures 10.

M. Le Provost de Launay dépose, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, une proposition de modification portant que tout sénateur éloigné du Sénat par une fonction officielle, ne pourra pas prendre part au vote. (Très bien).

M. Le Provost de Launay. — Je demande l'urgence à la fin de la séance.

LES ASSOCIATIONS

Le Sénat continue la discussion du projet de loi relatif au contrat d'association. Le débat reprend à l'article 13 pour les articles additionnels.

Amendement de M. Piou

On s'occupe d'abord de l'article additionnel de M. Piou ainsi conçu :

En tout cas, la dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement ne pourront être prononcées qu'après que les parties intéressées auront été entendues dans les formes déterminées par le décret d'administration publique prévu à l'article 20 de la présente loi.

M. Piou. — On a dit à la Chambre qu'on ne discuterait pas avec les congrégations, qu'on se débarrasserait d'elles comme de la peste. Je suis certain que ce mot ne sera pas répété ici ; les lois d'oppression pourraient se retourner contre vous. (Très bien à droite).